

# DIVULGATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'ACCUEIL

Période de référence : 1er au 30 avril 2020

30 mai 2020



**Marine Atlantic**  
**Marine Atlantique**

## Divulgarion des frais de déplacement et d'accueil

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre une série de mesures visant à renforcer la gestion du secteur public en rehaussant la transparence et la surveillance des ressources publiques au sein du gouvernement fédéral.

En tant que société d'État fédérale et dans l'esprit de ces mesures visant à promouvoir l'ouverture, la transparence et la responsabilisation, Marine Atlantique publie mensuellement les frais de déplacement et d'accueil de son Conseil d'administration et de son équipe de direction.

Tous les frais comprennent les taxes. Veuillez prendre note de la possibilité de délai de publication de dépenses entraîné par le moment du déplacement et le traitement des demandes de remboursement.

En réponse à la pandémie de la COVID-19, Marine Atlantique a apporté de nombreux changements opérationnels en vue d'offrir un environnement sain et sécuritaire pour ses employés et ses clients tout en maintenant son service de traversiers indispensable entre l'île de Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de cette réponse, la société a annulé au début du mois de mars tous les voyages d'affaires non essentiels et la formation facultative et elle a également mis en œuvre des processus d'approbation supplémentaires pour tous les déplacements essentiels.

### **Conseil d'administration - Dépenses de déplacement**

*Aucune demande de remboursement lors de cette période*

### **Conseil d'administration - Dépenses d'accueil**

*Rien à signaler pour cette période*

### **Direction - Dépenses de déplacement**

*Aucune demande de remboursement lors de cette période*

### **Direction - Dépenses d'accueil**

*Rien à signaler pour cette période*